

Ouvrier viticole

RNCP39068 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21053
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
ETS PUB LOCAL ENS FORMATION PRO AGRI...	19210036000010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19711067900010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NEVERS	19580055200026	Former et organiser l'évaluation
LEGTA LOUIS GIRAUD	19840607600010	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	19680003100011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA D'AUXERRE-LA-BROSSE	19890045800011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE TROYES	19100687300084	Former et organiser l'évaluation
LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL TECHNOLOGIQUE AGRICOLE	19020060000012	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EDGARD PISANI	19490963600012	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39068-ouvrier-viticole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le brevet professionnel agricole « ouvrier viticole » vise un profil d'emploi d'ouvrier viticole qui réalise au vignoble des travaux qui accompagnent la croissance et le développement de la vigne, avec les matériels afférents manuels et mécanisés. Son travail est rythmé par les saisons et les opérations successives d'entretien du vignoble.

Dans un contexte contraint par le changement climatique, par une tendance à la déconsommation mondiale de vin et pour faire face à l'évolution des attentes sociétales et des tendances de consommation, les producteurs de la filière sont engagés, notamment sous l'impulsion des politiques publiques, dans des démarches prospectives et adaptatives visant la qualité et la traçabilité des produits, ainsi que le respect de l'environnement.

ACTIVITÉS VISÉES

Travaux manuels de taille hivernale

Travaux manuels hors taille

Travaux mécanisés du vignoble

Les principales activités sont les suivantes :

Organisation quotidienne du travail

- Préparation du travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues
- Compte rendu du travail effectué

Réalisation des opérations de conduite du vignoble

- Réalisation des différentes opérations culturales liées à l'implantation / le renouvellement d'un vignoble
- Réalisation des travaux d'entretien des vignes
- Réalisation des travaux d'entretien et de protection des sols
- Réalisation des travaux d'aménagement des parcelles
- Réalisation des vendanges ou de la récolte

Entretien courant des matériels, équipements et installations

- Entretien quotidien et périodique des outils et des machines viticoles
- Entretien des installations sur les parcelles

Mise en œuvre des activités complémentaires - de diversification ou spécialisées - à l'activité viticole

- Réalisation des travaux d'élaboration du vin (option A)
- Vente directe au caveau (option B)
- Réalisation de travaux d'arboriculture fruitière (option C)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole

- Intégrer le milieu professionnel de la viticulture
- Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

Réaliser des travaux de taille hivernale de la vigne

- Réaliser des travaux de taille de fructification
- Réaliser des travaux de taille de formation et de restructuration

Réaliser des travaux viticoles manuels hors taille

- Réaliser des travaux en vert
- Réaliser des travaux de maintien en état d'une parcelle de vigne

Réaliser des travaux viticoles mécanisés

- Préparer le matériel
- Réaliser des travaux mécanisés entre les rangs et à leurs abords

Réaliser des travaux d'élaboration du vin (option A)

- Réaliser des travaux de réception de la vendange et des opérations pré-fermentaires
- Réaliser des travaux de vinification

Réaliser des travaux d'arboriculture (option B)

- Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers
- Réaliser des interventions manuelles sur des arbres fruitiers

Réaliser la vente directe au caveau (option C)

- Réaliser les travaux de préparation de l'espace de vente
- Réaliser la vente

Blocs de compétences

RNCP39068BC01 — Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intégrer le milieu professionnel de la viticulture
- Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP39068BC02 — Réaliser des travaux de taille hivernale de la vigne

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de taille de fructification
- Réaliser des travaux de taille de formation et de restructuration

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39068BC03 — Réaliser des travaux viticoles manuels hors taille

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux en vert
- Réaliser des travaux de maintien en état d'une parcelle de vigne

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39068BC04 — Réaliser des travaux viticoles mécanisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer le matériel
- Réaliser des travaux mécanisés entre les rangs et à leurs abords

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39068BC05 — Réaliser des travaux d'élaboration du vin (option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de réception de la vendange et des opérations pré-fermentaires
- Réaliser des travaux de vinification

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39068BC06 — Réaliser des travaux d'arboriculture (option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers
- Réaliser des interventions manuelles sur des arbres fruitiers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39068BC07 — Réaliser la vente directe au caveau (option C)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les travaux de préparation de l'espace de vente
- Réaliser la vente

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur viticole regroupe essentiellement des entreprises du secteur privé. L'ouvrier qualifié exerce son activité à l'extérieur, dans des entreprises individuelles ou des sociétés. Selon la taille de l'entreprise, l'ouvrier viticole travaille en général sous la responsabilité du chef d'entreprise ou d'un chef de culture. L'emploi est fortement impacté par la saisonnalité avec des pics d'activité comme lors de la saison de taille hivernale ou en fin d'été / début d'automne, durant les vendanges. La taille de l'équipe au sein de laquelle il travaille est également soumise à une variabilité notable : le salarié peut ainsi travailler en équipe importante lors des vendanges alors que l'exercice de son métier peut être quasi solitaire, notamment lors des travaux de taille de la vigne.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier en viticulture
Ouvrier viticole
Tailleur de vigne
Vigneron manipulant
Viticulteur

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de l'apprentissage à tout candidat justifiant :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de la classe de troisième ;
- Soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Ou encore d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles ou au brevet d'études professionnelles agricoles.

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue par tout candidat justifiant à la fois :

- D'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent. Cette durée est appréciée avant la présentation de la dernière unité capitalisable ou de la première épreuve terminale nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- D'une formation d'au moins 800 heures en centre de formation et d'une formation en milieu professionnel de 8 à 12 semaines.

Cette durée de formation peut être réduite après l'évaluation de positionnement qui prend en compte :

- Les études suivies en France ou à l'étranger ;
- Les diplômes et les titres français ou étrangers obtenus par le candidat ;
- Les épreuves ou unités dont il bénéficie au titre de la validation des acquis de l'expérience ou du fait de la possession de certains diplômes, titres, unités ou épreuves de diplômes dans la limite de leur validité ;
- Les connaissances et compétences professionnelles qu'il peut faire valoir.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt organisateur de l'examen.

Il peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 585 €
Selon la branche	6 296 € – 6 800 €
Prise en charge	Branches concernées
6 585 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 800 €	CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 443 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 296 €	CPNE de l'agriculture

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4892

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39068/>

Où se former

Formations référencées	10
Organismes	7
Régions couvertes	4
Prix indicatif	770 € – 20 475 €
Durée	35 – 1169 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2025 à 06/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	78 %
Période	12/2025 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	17
Montant total engagé	17 561 €
Coût moyen par dossier	1 033 €
Durée moyenne	58 h
Période	11/2025 – 09/2026
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	8 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.